YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 1999

DELIBERATION N°99/01/473

OBJET : AMENAGEMENT DU BUREAU DE POLICE NATIONALE :
Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que lors de son assemblée plénière de décembre 1998, le Conseil Régional d'Ile de France a adopté le rapport n° CR 72.98 relatif à la mise en œuvre d'actions régionales en faveur de la sécurité,

CONSIDERANT que parmi les opérations visant à améliorer la sécurité des franciliens, le Conseil Régional participe à la réhabilitation, au déménagement ou à la construction des commissariats de police ou de bureaux de police,

CONSIDERANT que la commune, soucieuse d'améliorer la sécurité de ses habitants, a entendu créer un bureau de police nationale dans le quartier des Tournelles, rue du Stade,

CONSIDERANT que ce bureau, situé au centre démographique de la commune, à quelques mètres de la gare, des principaux services publics (A.N.P.E., Centre de Sécurité Sociale, Centre des Impôts) et au cœur d'un ensemble immobilier collectif de plus de 1 000 logements, répond parfaitement aux objectifs de prévention de la délinquance et d'actions quotidiennes de proximité auprès des habitants, et contribuera de manière décisive à faire reculer le sentiment d'insécurité,

CONSIDERANT que classée ville en prévention au titre de la politique du Conseil Régional d'Ile de France, la commune souhaite aujourd'hui s'inscrire dans ce nouveau programme régional pour la réalisation de la seconde phase du bureau de police nationale des Tournelles,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Finances,

A l'unanimité,

SOLLICITE auprès du Conseil Régional d'Ile de France l'octroi d'une subvention d'investissement au taux maximum, pour l'aménagement du bureau de Police Nationale dans le quartier des Tournelles, rue du Stade,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents y afférents et notamment les dossiers à fournir à l'appui de la demande de subvention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 8.2.1999 et de la publication le 21.1.1999
Le Maire,

REÇU LE
- 8 FEV. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY